

Gouvernement Provincial

DU LIMBOURG.

2^e Division.N^o

VOIRIE VICINALE.

AMÉLIORATION.

APPROBATION DE PLANS.

La Députation permanente,

Vu 1^{re} délibération d^u conseil communal de Schuilenen date d^e

17 juillet 1875

adoptant un plan pour

brièvement des
plusieurs chemins nos 1, 2, 3, 4, 6,
7, 8, 9, 10, 11, 13, 15 et 16.Vu le plan et le procès-verbal d'enquête de commodo
et incommode constatant qu'il ne s'est produit
aucune opposition ni réclamation
contre le projetVu les rapports du commissaire d'arrondissement et du
commissaire-voyer d'arrondissement ;

Vu ~~l'art. 28 de la loi du 10 avril 1841, la loi du 20 mai 1863, l'art. 76~~
~~de la loi communale, ainsi que la loi du 27 mai 1870;~~ *Arrêté*

Est Approuvée la délibération précitée en ce qui concerne l'adoption du plan, et émet l'avis qu'il y a lieu d'autoriser l'acquisition, soit de gré à gré, soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, des terrains nécessaires à l'exécution de ce plan.

Le présent sera publié par le collège échevinal, dès le dimanche qui suivra sa réception, et restera affiché pendant huit jours, conformément aux dispositions de la loi du 20 mai 1863.

Le certificat constatant l'accomplissement de cette formalité nous sera transmis après l'expiration du délai d'appel.

En séance, à Hasselt, le

187

Le Greffier provincial,

La Députation,

Pour expédition conforme:

Le Greffier provincial,

